

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-185/PR/MAPCI portant approbation et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2021 du Fonds de Développement Economique de Djibouti.

n° 2020-185/PR/MAPCI

Ministère

MINISTÈRE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES INVESTISSEMENTS

Date de publication

30 décembre 2020

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2020

Date du numéro

31 décembre 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution**VU**La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère industriel et commercial et le décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 pris pour son application**VU**Le Décret n°2002-0133/PR/MEF du 07 juillet 2002 modifiant le Décret n°2001-0123/PR/MEF portant création du Fonds de Développement Economique de Djibouti**VU**Le Décret n°2003-0168/PR/MEFPP du 14 août 2003 modifiant le Décret n°2002-0133/PR/MEF portant création du Fonds de Développement Economique de Djibouti**VU**Le Décret n°2007-0117/PR/MEFPCP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique de Djibouti et du Fonds de Garantie des prêts accordés aux promoteurs et jeunes diplômés ;0133/PR/MEF portant création du Fonds de Développement Economique de Djibouti**VU**Le Décret n°008-0065/PR/MEF du 06 mars 2003 portant transfert du passif et changement de liquidateur**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 portant attributions des Ministères**VU**Le Décret n°2008-0064/PRE modifiant le décret n°2007-0117/PR/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Economique Djibouti et du Fonds de Garantie des Prêts**VU**La Délibération du 08 décembre 2020 du Conseil d'Administration

SUR Proposition du Ministre auprès de la Présidence, chargé des Investissements. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22/12/2020.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

A approuvé le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2021, qui se lit comme

-
- En produits :.....508.799.665 FDJ– En charges
:.....343.882.417 FDJ– soit un excédent
de.....164.917.248 FDJ
- Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH